

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RÉUNION DU 06 MARS 2026 - A 16 H 00

Le 06 mars 2026 à 16 h 00, se sont réunis, en séance ordinaire, les membres du Conseil d'Administration du CCAS sous la présidence de Monsieur Jean-Charles VITAUX, Maire et Président.

Présents :

Jean-Charles VITAUX, Cindy BARBE, Germain BOIVIN, Gérard VAUTIER, Marie-Antoinette CHARPENTIER, Martine LEMERCIER.

Absents excusés : Chantal LORPHELIN, Richard VACOSSAINT

Absente : Brigitte VIOLET

Le nombre de membres en exercice passe de 10 à 9 compte tenu de la démission, de toutes ses fonctions, de Madame Odile BOINET, membre du CCAS. Cette démission a pris effet à compter du 15 janvier 2026.

Quorum : Atteint

Secrétaire de Séance : Cindy BARBE

Le procès-verbal de la séance du 05 janvier 2026 est soumis au vote du Conseil d'Administration. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Election du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique (CFU) 2025,
2. Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025,
3. Affectation du résultat 2025,
4. Aide financière pour l'achat de tickets de cantine,
5. Informations.

1-Election du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'élire le Président de séance.

Candidature déclarée : M. Germain BOIVIN

Le vote à main levée, donne le résultat suivant : Unanimité

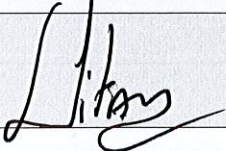
Est élu : M. Germain BOIVIN, Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique de l'année 2025.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette décision portant le n° CCAS-2026-02.

2-Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le Conseil d'Administration réuni sous la Présidence de Monsieur Germin BOIVIN délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean-Charles VITAUX Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Monsieur Jean-Charles VITAUX, Président quitte l'assemblée pour lui permettre de délibérer.

Le Président, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
--------------------------------------	---	-------------------------------	---

Le Président a l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration le compte financier unique concernant le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BEAUCHAMPS pour l'exercice 2025.

Le compte financier unique pour le budget CCAS de BEAUCHAMPS est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	7 475.95	0.00	7 475.95
Dépenses	3 414.80	0.00	3 414.80
Résultat de l'exercice	4 061.15	0.00	4 061.15
Résultat antérieur reporté	14 978.94	0.00	14 978.94
Restes à réaliser en recettes	0.00	0.00	0.00
Reste à réaliser en dépenses	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	19 040.09	0.00	19 040.09

Vu les articles L.1612-12, L.1612-13 et L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence du Président :

1. **ADOpte** le compte financier unique de l'exercice 2025
2. **ARRÊTE** les résultats de l'exercice 2025 aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Monsieur Germain BOIVIN fait procéder au vote du compte financier unique 2025 du CCAS. Celui-ci est voté à l'unanimité.

Cette décision porte le n° CCAS-2026-03.

3-Affectation du résultat 2024

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 4 061.15 €

B Résultats antérieurs reportés 14 978.94 €

C Résultat à affecter (= A+B) **19 040.09 €**

D Solde d'exécution d'investissement 0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F **=D+E** **0.00 €**

AFFECTATION = C **=G+H** **19 040.09 €**

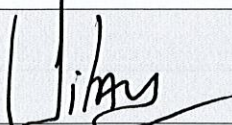
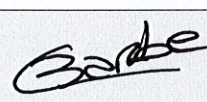
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 19 040.09 €

DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'affectation du résultat. Cette décision porte le n° CCAS-2026-04.

Le Président, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
--------------------------------------	---	-------------------------------	---

4-Aide financière pour l'achat de tickets de cantine

Le C.C.A.S. a accepté de prendre en charge l'achat de tickets de cantine afin de permettre à l'enfant de bénéficier du service restauration de la Mairie de Bouvaincourt sur Bresle pour le mois de mars 2026 et suivant,

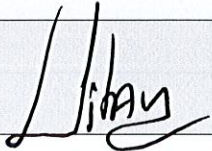
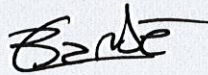
Conformément au règlement intérieur, l'identité des personnes ne peut être communiquée au tiers.
Les détails et le nom des personnes figurent dans le Tome 2 « Actes non communicable ».

Une délibération portant le n° CCAS-2026-05 sera prise.

Informations :

Monsieur le Président informe qu'un bon alimentaire de 100 € a été attribué à une famille après consultation des services sociaux.

La séance est levée à 16 h 22

Le Président, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
--------------------------------------	---	-------------------------------	---